

**Demande d'examen au cas par cas sur la nécessité d'une évaluation  
environnementale préalable à la Révision allégée du Plan Local  
d'Urbanisme intercommunal Artois Flandres.**

**Cadre réservé à l'administration**

Référence de dossier	2016_1437
Date de réception	25/10/16
Dossier complet le	05/12/16

**A. Description des caractéristiques principales du document**

<b>Renseignements généraux</b>	
EPCI ou commune compétente en matière de PLU	Communauté de communes Artois Flandres
Nom et coordonnées de la personne à contacter	Olivier SENCE Communauté de Communes Artois-Flandres Tel : 03 21 61 54 40 <a href="https://www.cc-artois-flandres.fr">https://www.cc-artois-flandres.fr</a>
Document concerné	PLUi
Procédure concernée	Révision allégée
Date de délibération prescrivant la procédure.	
Si un document existait précédemment, quelle est son type et sa date d'approbation ?	PLUi approuvé en juin 2008 et complétée en décembre 2008
Le plan précédent a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<b>Renseignements sur le territoire concerné</b>	
Nombre de communes concernées	Une commune est concernée par la révision allégée, il s'agit d'Estrée-Blanche
Nombre d'habitants concernés	950 habitants en 2013
Le territoire est-il couverts par des documents stratégiques exécutoires (SDAGE, SAGE, SCOT, PDU, PLH, PNR, autres)... ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SCoT de l'Artois</li> <li>- Communauté de communes Artois Flandres</li> <li>- SDAGE Artois-Picardie</li> <li>- SAGE de la Lys</li> <li>- SRCE TVB du Nord-Pas-de-Calais</li> <li>- SRCAE du Nord-Pas-de-Calais</li> </ul>

### Objet de la révision

La présente procédure a pour fondement de créer une zone sur la commune d'Estrée-Blanche afin de pouvoir permettre l'implantation des silos de la société UNEAL en plaine agricole.

Sur la commune d'Estrée-Blanche, la société UNEAL dispose de silos implantés dans la zone urbaine, afin d'éviter les nuisances pour la population, la société UNEAL envisage la suppression de cette installation en cœur de ville et souhaite l'implantation d'un nouvel équipement en secteur isolé sur la parcelle cadastrée section ZC 26 située en zone agricole.

*Localisation du projet (Cf plan ci-après)*

Le projet est situé au Nord du territoire d'Estrée-Blanche sur la route de Blessy.



### Objectif du projet

Le projet consiste à délocaliser les silos de la société UNEAL en dehors de la zone urbaine, afin d'éviter les risques et nuisances engendrés par ceux-ci. Plus précisément, la commune va permettre à la société UNEAL de s'implanter dans un secteur isolé pour l'implantation des silos permettant alors la suppression de ceux existant en cœur de ville.

### Etat du site

La parcelle ZC 26 représente une surface d'environ 23 770 m<sup>2</sup>. La superficie totale de la commune est de 5 320 000 m<sup>2</sup> (soit 5,32 km<sup>2</sup>), et celle de ses zones « A » d'environ 4 600 000 m<sup>2</sup> (soit 4,60km<sup>2</sup>). La surface de la zone « A » qui sera reclassée en UEa est donc de petite envergure en comparaison à la surface totale des zones agricoles. De plus, cet espace est actuellement occupé par du dépôt de fumier, mais également de gravats, ce qui va permettre de requalifier la zone.

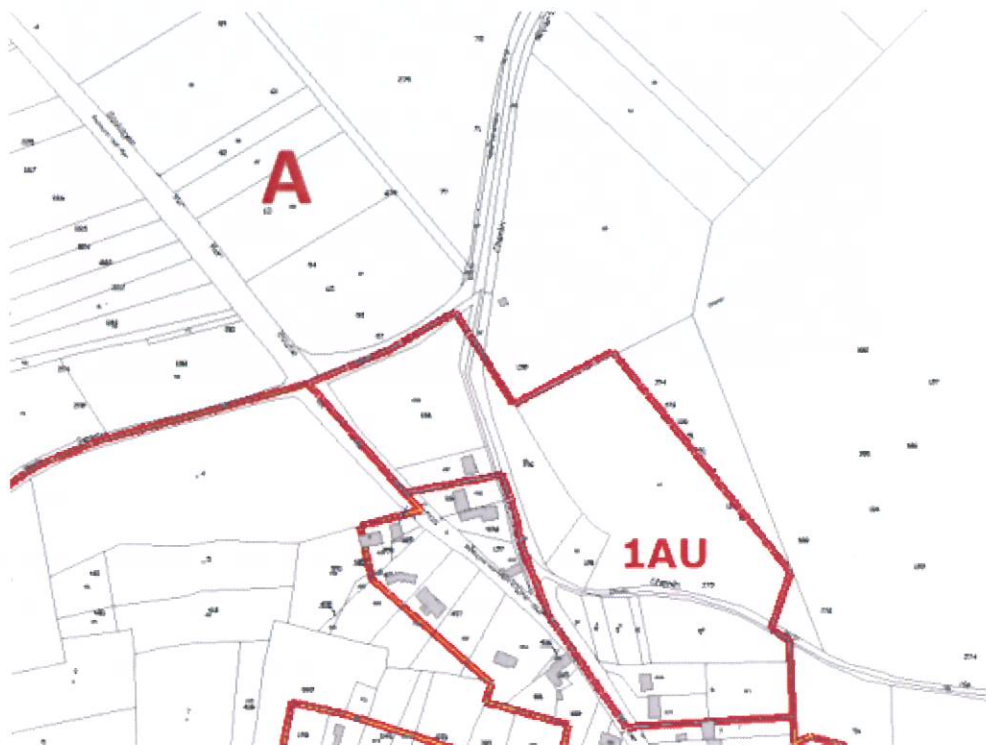




Le projet s'implante sur la commune d'Estrée-Blanche sur la parcelle de la section ZC n° 26. La superficie totale de parcelle s'élève à environ 23 770 m<sup>2</sup>.



Le zonage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ne permet pas l'implantation des silos de la société UNEAL en zone agricole « A ».



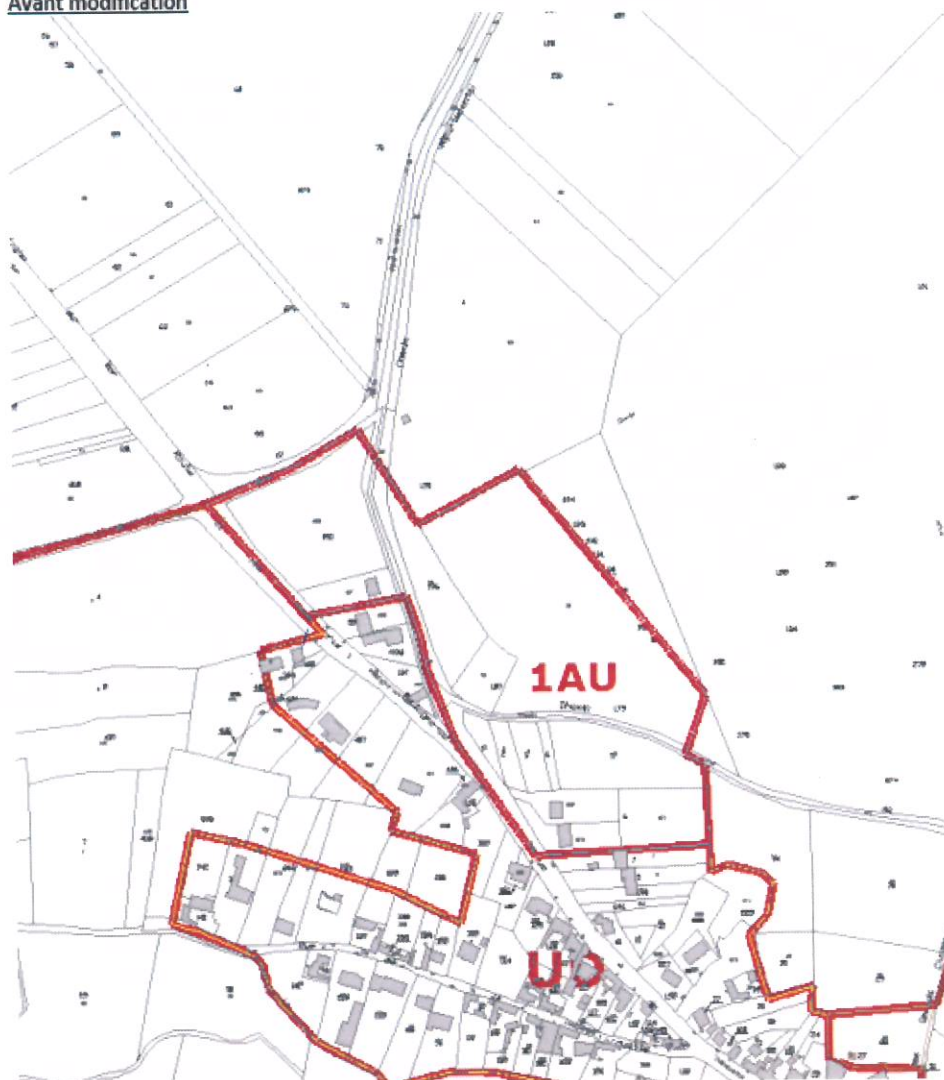
## B. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document.

---

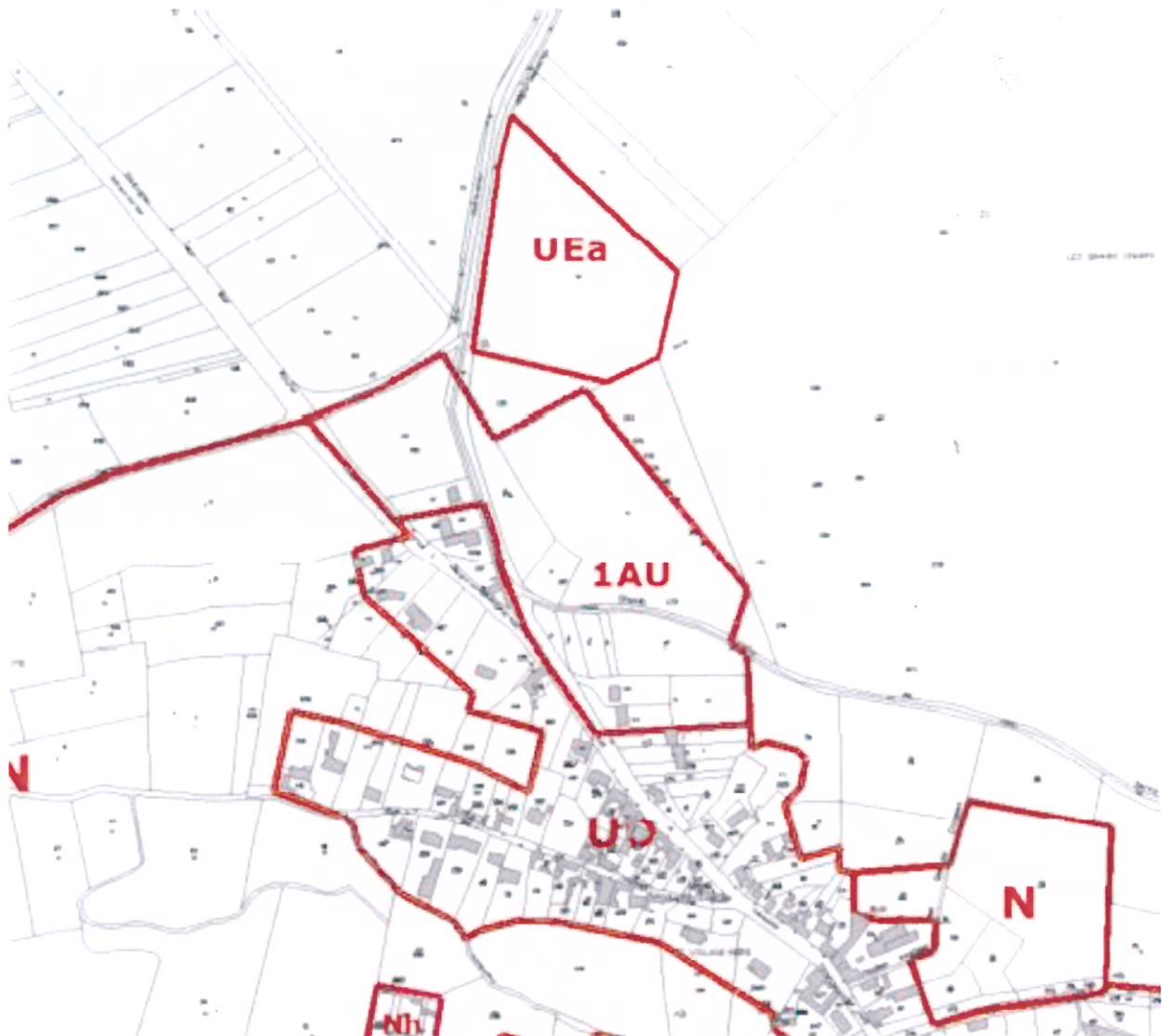
### Modifications apportées par la révision :

Le zonage doit être mis à jour. Le site du projet est actuellement en zone « A », et doit passer en zone « UEa », destiné à accueillir des constructions à usage d'entrepôt liées à l'activité agroalimentaire et au stockage d'engrais et les constructions à usage de bureaux associées à l'exploitation de ces entrepôts.

### Avant modification



Après modification





Caractéristiques physiques et naturelles du territoire :

Les projets du document recoupent-ils les zones suivantes ou en sont-ils frontaliers ? Quelles sont les caractéristiques de ces zones ?		
		Si oui, caractéristiques de la zone
- Zones agricoles ou naturelles	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Le projet s'implante sur des terres agricoles, dont une partie sert de stockage, il va être consommé environ 2 hectares de terres agricoles.
Continuités écologiques et patrimoine naturel		
- ZNIEFF	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	La ZNIEFF la plus proche se situe au sud du projet, il s'agit des Terrils boisés de Fléchinelle
- Zones Natura 2000	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 8,7 km à Ecques. Il s'agit des pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa.
- Zones faisant l'objet d'arrêt de protection biotope	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Zones de protection d'un parc naturel régional ou national	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Continuités écologiques (définies par une trame verte et bleue locale, par le SCOT ou par le SRCE)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Le site n'est pas impacté par la présence de corridor, cependant la commune compte la présence de corridors écologiques, un corridor fluvial avéré à remettre en bon état, ainsi qu'un corridor de prairie et/ ou bocage potentiel à remettre en bon état.

Patrimoine culturel et paysager		
- Sites classés	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Un site est situé à proximité de la zone, le château de Créminil
- Sites inscrits	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Monuments historiques	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Zones couvertes par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager) ou une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Autres :		

Préservation des ressources en eau		
- Zones humides	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Zones de captage d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Zones couvertes par un assainissement non collectif	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	

Risques et nuisances		
- Zones exposées aux risques (risque inondation, minier, sismique, retrait-gonflement argiles, cavité, industriel ...). Préciser le niveau d'aléa.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Le site est concerné par un risque faible de remontée de nappes.
- Zones comportant des sols pollués	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	

### C. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document :

Identifier les impacts, positifs ou négatifs sur les zones suivantes. Estimer l'ampleur du recouvrement.		
Zone touchée	Description du type d'incidences	Estimation de la nature et de l'ampleur des incidences
- Zones agricoles ou naturelles	Impact Moyen	Consommation d'environ 2 hectares.
Continuités écologiques et patrimoine naturel		
- ZNIEFF	Impact faible	Le site a un intérêt écologique faible car il s'agit d'une friche agricole
- Zones Natura 2000	Aucun impact	Les sites Natura 2000 se situe à distance du projet à Ecques.
- Zones faisant l'objet d'arrêté de protection biotope	Aucun impact	
- Zones de protection d'un parc naturel régional ou national	Aucun impact	
- Continuités écologiques (définies par une trame verte et bleue locale, par le SCOT ou par le SRCE)	Impact faible	Le projet s'implante hors les éléments du SRCE
Patrimoine culturel et paysager		
- Sites classés	Aucun impact	Le projet est trop éloigné du château de Créminil, il n'y aura pas d'impact sur la visibilité.
- Sites inscrits	Aucun impact	
- Monuments historiques	Aucun impact	
- Zones couvertes par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager) ou une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)	Aucun impact	



- Autres :		
------------	--	--

<b>Préservation des ressources en eau</b>		
- Zones humides	Aucun impact	
- Zones de captage d'eau	Aucun impact	
- Zones d'assainissement non collectif	Aucun impact	
<b>Risques et nuisances</b>		
- Zones exposées aux risques (risque inondation, minier, sismique, retrait-gonflement argiles, cavité, industriel ...)	Aucun impact	
- Zones comportant des sols pollués	Aucun impact	

<b>Identifier les impacts potentiels, positifs ou négatifs du document sur les problématiques suivantes :</b>		
	Description du type d'incidences	Estimation de l'ampleur des incidences
- Impact sur l'assainissement	Aucun impact	
- Impact sur la ressource en eau potable	Aucun impact	Le site va accueillir une délocalisation de silos
- Impact sur le paysage	Impact faible	L'apparence du site sera modifiée, il s'agira d'un espace de stockage.
- Impact sur l'imperméabilisation des sols	Impact faible	Les eaux pluviales interceptées par le futur bâtiment et par son parc de stationnement seront traitées sur le site. Dans le secteur du projet aucune zone inondée constatée n'est recensée.
- Impact sur les continuités écologiques	Impact faible	La parcelle n'est pas concernée par un corridor
- Impact sur les milieux naturels	Impact faible	Le site n'est pas en milieu naturel
- Impact sur les milieux agricoles	Impact Modéré	Le site vient impacter 2 hectares de zone agricole.
- Impact sur le réseau transports collectifs et les déplacements	Aucun impact	
- Impact sur les consommations en énergie	Aucun impact	
- Impact sur les émissions de CO2	Impact Faible	Transport des camions.

Quels sont les impacts du projet sur les territoires limitrophes ?

Aucun impact n'est attendu sur les territoires limitrophes.

Quels sont les impacts du projet sur les territoires frontaliers ?

Aucun impact n'est attendu sur les territoires frontaliers.

Quelles sont les mesures d'évitement envisagées ?

Etant donné que le projet s'implante en partie sur une zone « A »,

## D. Conclusion :

---

Quels sont, selon vous, les conséquences majeures du plan sur l'environnement ?

Estimez-vous que ce document devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale ? Pourquoi ?

Les enjeux principaux sont :

- L'impact sur la zone agricole d'environ 2 hectares, ce qui peut engendrer une petite perte d'activités agricoles.
- Impact sur le paysage (impact faible)
  - o Augmentation de l'impact en sortie de ville, mais le projet sera paysagé.
  - o Diminution de l'impact en centre bourg.
- Diminution des nuisances sonores car en dehors du centre bourg.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale car l'impact a déjà été identifié et des mesures prévues (paysagement).

De plus il y aura une diminution des nuisances, du fait de la délocalisation du projet en zone agricole et plus en centre-bourg.